Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260305-2026_02_13-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-02-13

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Arlette Rouzel

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2026

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Aurélien Renouard, Patrick Riffault, Elodie Samin

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 14	Votants : 14
POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

VIE SOCIALE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION COPILOT'AGES POUR L'ORGANISATION DES « RENDEZ-VOUS DU DIMANCHE » A DESTINATION DES SENIORS

Rapporteur : Arlette Rouzel, Adjointe

L'association CoPilot'âges organise depuis plusieurs mois, à destination des seniors, les « Rendez-vous du dimanche », des journées thématiques centrées sur le bien-être, la créativité et la prévention de la perte d'autonomie.

Ces ateliers, programmés le dimanche afin de réduire l'isolement particulièrement ressenti ce jour-là, rencontrent un accueil favorable sur la commune. Souhaitant stabiliser et pérenniser cette action, l'association a sollicité la mise en place d'une convention formalisant son partenariat avec la Commune.

La convention proposée prévoit la mise à disposition gratuite de la salle d'animation de la Canopée pour cinq dimanches par an, de 9 h à 18 h. Ce local, adapté pour accueillir ce type d'activités, constitue un appui essentiel au développement de l'offre destinée aux seniors.

La durée retenue est d'un an, renouvelable automatiquement deux fois, permettant ainsi une visibilité sur trois années tout en conservant une possibilité d'adaptation en cas de besoin.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260305-2026_02_13-DE

En complément de la mise à disposition des locaux, le CCAS s'engage à attribuer à l'association une subvention annuelle de 200 €, destinée à soutenir la réalisation des ateliers et contribuer aux frais de fonctionnement de l'association. Celle-ci, en contrepartie, s'engage notamment à respecter les règles de sécurité, à assurer le nettoyage après les activités et à valoriser le soutien communal dans ses supports de communication.

Sur ce rapport, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la convention de partenariat avec l'association Co-Pilot'âges pour la période 2026-2028**
- **D'autoriser le Maire ou son représenter à signer ladite convention et ses éventuels futurs avenants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération**
- **D'autoriser le versement d'une subvention de 200 € à l'association.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND
ILLE-ET-VILAINE

La Secrétaire de séance,
Arlette Rouzel